

## Déclaration liminaire du comité technique des services déconcentrés DRAAF/DRIAAF/DAAF du 11 février 2021

Monsieur Le Président,

Le Comité technique est aujourd'hui réuni afin de discuter notamment du rapport CGAAER relatif à la fusion des régions ainsi que des dialogues de gestion 2020 en DRAAF, DRIAAF et DAAF. Il est important que soit également inscrit à l'ordre du jour du prochain comité technique le sujet brûlant de la gestion du FEADER en DRAAF et DAAF.

### Le bilan de la fusion des régions

Sur le **bilan de la fusion des régions**, dont le rapport nous a enfin été remis, **FO** reconnaît un travail tout à fait honnête de la mission qui l'a mis en œuvre et souhaite que notre ministère n'oublie pas les nombreux points négatifs mis en avant.

### Les dialogues de gestion

Concernant le point sur les **dialogues de gestion**, nous tenons à souligner que le document ne nous a été transmis qu'hier.

Dans les services, nous prenons en ce moment les nouvelles baisses d'effectifs de plein fouet, avec des réorganisations en vue pour en tenir compte.

Arbitrées depuis le ministère, ces baisses d'effectifs ne sont que des chiffres, mais dans les services, ce sont des femmes et des hommes, mais aussi, hélas des compétences techniques qui s'en vont.

Le dernier CTM a fait un focus sur la forêt et ce bilan le réaffirme : « les pertes dans ces services sont importantes, tant en volumétrie qu'en compétences ». En ce qui concerne les TSMA de cette spécialité, les moins nombreux et les plus âgés, la situation devient très problématique. D'après des chiffres de 2019, ils étaient environ 280 à œuvrer sur les sujets forestiers en DRAAF et DDT (BOP 215). Certains sont, sans nul doute, déjà partis à la retraite, en tout cas, 68 auront 62 ans et plus cette année (soit près d'un quart), 32 de plus d'ici 2 ans et encore 22 d'ici 4 ans. En bref, d'ici 5 ans, la moitié de ces techniciens sera partie. Et ce ne sont pas les recrutements dans cette spécialité qui vont combler ce déficit (2 postes ouverts en externe et 2 en interne cette année encore !).

Notre ministère veut-il vraiment encore afficher son côté technique ? On peut en douter...

Secrétariat FO Agriculture

Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes

Tél. 04 73 42 16 99

E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture

78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tél. 06 11 54 05 32

E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

## L'ambiance générale

Concernant l'**ambiance générale** dans les DRAAF-DRIAAC et DAAF, elle est très certainement la même que partout en cette période de crise, avec les difficultés à gérer télétravail et/ou présence physique, avec des mises en œuvre très différentes entre les structures et même entre les services d'une même structure. Il convient d'être attentif au ressenti de chacun des agents afin de prévenir au mieux les retentissements psychologiques, tant d'une présence imposée que d'un télétravail imposé.

La multiplication des réunions en visioconférence, devenues la règle, peut devenir une souffrance pour les personnels qui y sont soumis à un rythme intensif, et à des horaires parfois déraisonnables. Des travaux émergent d'ailleurs sur ce sujet et il convient certainement d'en tenir compte.

Les cadres intermédiaires sont soumis à une forte pression, celle de mettre en œuvre les missions et les objectifs du ministère tout en pilotant des équipes de façon inédite, à distance, avec des outils parfois défaillants, et en assurant une cohésion d'équipe ce qui comprend également l'intégration des nouveaux arrivants. Attention à ne pas leur réclamer inutilement rapports, notes et comptes rendus qui ne servent au final qu'à rassurer les dirigeants et donner l'impression de « fliquer » les agents. Le bien-être de toute la communauté de travail, à tous les niveaux, en dépend.

Afin de faciliter le télétravail, nous pouvons reconnaître un point positif, avec un réel effort dans les structures pour équiper les agents en ordinateur portable. Ainsi, dans certaines directions, 100% des agents sont déjà équipés de portables. **FO** souhaite que ce soit le cas dans l'ensemble des structures dès que possible. Nous demandons par ailleurs qu'un point précis par structure soit fait sur ce sujet.

**FO** regrette également l'absence de sujets concernant les **DAAF** à l'ordre du jour. En effet, le CTSD a la compétence sur « l'organisation et le fonctionnement des administrations, établissements ou services » mais également sur la « gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. ». C'est donc un lieu d'échange privilégié qui doit permettre de s'étendre plus en détails sur les problématiques des DRAAF, DRIAAC et DAAF.

Comme vous le savez, les SGC impactent de plein fouet les DAAF et les conséquences sur la charge de travail des agents et le fonctionnement des services se font sentir.

Aucun DOM n'a mis en œuvre de manière identique les SGC. La Réunion a débuté au 1er Janvier 2021, La Martinique se laisse progressivement 6 mois supplémentaires et la situation de La Guyane est encore bien différente.

Pour **FO** un point d'information complet de la mise en œuvre des SGC dans chacune de ces régions semble être nécessaire C'est le rôle du CTSD. **FO** attire particulièrement votre attention sur les agents qui ont fait le choix de ne pas intégrer les SGC. Quel accompagnement allez-vous leur apporter ? Vos agents dans ce cadre se sentent actuellement non seulement isolés mais également complètement abandonnés.

Enfin, la situation difficile que connaît Mayotte par rapport à la crise COVID a été abordée très succinctement au dernier CHSCTM. Il semble cependant que ce comité technique est l'occasion de pouvoir discuter des « évolutions technologiques et des méthodes de travail » plus particulièrement dans ce département. D'ailleurs, le télétravail y est-il bien mis en œuvre ? Le matériel informatique suffit-il et, le cas échéant où en sont les commandes ? Quelles dispositions ont été prises afin de protéger les agents tout en continuant à mener les missions de service public ?

## BREXIT

Concernant le **BREXIT**, vu l'ampleur des effectifs dépendant de la DRAAF des Hauts-de-France (environ 230 agents BREXIT en ce moment), il nous paraît indispensable de porter les problèmes au niveau de ce CTSD. Nous regrettons que les garanties minimales des agents aient été bafouées au SIVEP Calais en ce début d'année. Comment peut-on demander à des agents soumis à des cycles de 12 h de ne pas prendre de pause et de limiter leur pause méridienne à 10 minutes ? Aujourd'hui, la situation s'est améliorée sur ce point mais elle montre, une fois de plus, que l'administration ne respecte ni ses agents, ni les organisations syndicales qui auraient dû être immédiatement informées s'il y avait des circonstances exceptionnelles à faire valoir !

Il serait d'ailleurs opportun que l'assistant de prévention sur ce site ne fasse pas partie de l'encadrement, ces deux fonctions posent un problème de compatibilité.

**FO** déplore que les agents travaillant de nuit soient livrés à eux-mêmes. Dans les Hauts-de-France, le DRAAF nous a informés qu'une mallette d'astreinte était en cours de finalisation mi-janvier. N'aurait-elle pas dû faire partie des outils préparés en amont ? Et trouvez-vous normal que les cadres d'astreinte demandent à ne pas être dérangés la nuit ?

En ce qui concerne le bien-être au travail, nous rappelons l'exiguïté de locaux bâtis à la hâte et non adaptés à la taille des équipes (sanitaires). Des aménagements ont été promis, ils sont très attendus ! La crise sanitaire a largement compliqué le quotidien des agents au SIVEP. Rappelons qu'ils ne disposent pas de restaurant administratif, et que les paniers repas promis lors du recrutement n'ont été que des appâts, qu'à Calais, un laboratoire fait office de salle de pause ! Pire encore, au SIVEP Calais, on nous informe que seul le téléphone de l'accueil fonctionne et est utilisé par tous pour joindre les transitaires. Nous sommes loin des mesures "barrière" qu'on se doit d'appliquer pour éradiquer la COVID !

Nous vous alertons sur l'ambiance qui se dégrade. Le recours massif à des agents recrutés pour des contrats courts et incertains, conduit à une concurrence malsaine entre certains. Cette précarité d'emploi, nuit à la qualité des transmissions entre certaines équipes.

Il subsiste des incompréhensions pour les agents qui nous indiquent ne pas pouvoir disposer de leurs droits à congés comme prévu par la réglementation.

Enfin, certains agents démissionnent pour partir chez les transitaires car ils seront mieux payés ! Deux démissions nous ont été signalées la semaine passée. Croyez-bien que ce n'est qu'un début ! Le cycle horaire, la faiblesse des ETP, le manque de respect répété de certains encadrants envers leurs agents aboutiront à une hémorragie largement prévisible !

Et puis, pour clore sa déclaration, FO souhaite que ce CTSD soit l'occasion d'avoir un point d'information relatif au **plan de relance** que le ministère doit mettre en place au pas de charge et qui crée de la surcharge dans les services des DRAAF-DRIAAF et DAAF mis à contribution.